



# Droit pénal général : le principe d'individualisation ou de personnalisation des peines

Actualité législative publié le **20/05/2024**, vu **1178 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

**Droit pénal général : le principe d'individualisation ou de personnalisation des peines**

## Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ou DDHC de 1789 :

**Art. 8.** La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

**Source à jour :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>

## Jurisprudence du Conseil constitutionnel du 22 juillet 2005 :

le principe d'individualisation des peines qui découle de l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

**Source :**

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2005/2005520DC.htm>

## Code pénal, dila, légifrance :

[Article 132-24](#)

Modifié par LOI n°2014-896 du 15 août 2014 - art. 3

Les peines peuvent être personnalisées selon les modalités prévues à la présente section.

## Article 132-25

Modifié par LOI n°2023-1059 du 20 novembre 2023 - art. 24 (V)

Lorsque la juridiction de jugement prononce une **peine** inférieure ou égale à six mois d'emprisonnement, un emprisonnement partiellement assorti du sursis ou du sursis probatoire et lorsque la partie ferme de la peine est inférieure ou égale à six mois, ou lorsque la juridiction prononce une peine pour laquelle la durée de l'emprisonnement restant à exécuter à la suite d'une détention provisoire est inférieure ou égale à six mois, elle doit, sauf impossibilité résultant **de la personnalité ou de la situation du condamné**, ordonner que la peine sera exécutée en totalité sous le régime de la détention à domicile sous surveillance électronique, de la semi-liberté ou du placement à l'extérieur.

[...]

**Source à jour et de plus :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165267/>

**DE PLUS :**

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Individualisation\\_des\\_peines](https://fr.wikipedia.org/wiki/Individualisation_des_peines)

<https://juriswin.com/2016/02/05/le-principe-de-lindividualisation-des-peines-dans-le-droit-penal-francais/>

<https://avocat-penal.omega-avocats.fr/avocat-penaliste/personnalisation-de-la-peine/>

[https://ledroitcriminel.fr/la\\_sciences\\_criminelle/penalistes/la\\_loi\\_penale/sanction/poittevin\\_individualisation](https://ledroitcriminel.fr/la_sciences_criminelle/penalistes/la_loi_penale/sanction/poittevin_individualisation)

<https://www.cabinetaci.com/principe-individualisation-des-peines/>

<https://www.actu-juridique.fr/penal/ne-touchez-pas-a-lindividualisation-de-la-peine/>

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/pourquoi-retablir-les-peines-planchers-ne-serait-pas-duffisant-20230313>